

## PRESENTATION

### Régimes des études

Le régime des études en vue de la Capacité en Droit est fixé par les décrets du 30 mars 1956, du 27 juin 1956 et les statuts de l'établissement.

### Dispositions générales

Les études en vue du Certificat de Capacité en Droit durent deux ans. A l'expiration de chacune des deux années, les étudiants sont tenus de satisfaire à un examen au sein de l'UPPA.

Aucun diplôme n'est exigé. Les aspirants au Certificat de Capacité en Droit prennent une inscription chaque année. Ils doivent être âgés de 17 ans accomplis au 1er novembre de l'année de leur première inscription. Nul ne peut prendre l'inscription en 2ème année s'il n'a pas subi avec succès l'examen de 1ère année.

### Fonctionnement

Les enseignements sont délivrés en visioconférence depuis la Maison des Communes de Mont-de-Marsan et assurés par l'Université de Pau Pays de l'Adour. Ils auront lieu les soirs de 18h à 20h15, 3 ou 4 jours par la semaine en fonction de l'année d'enseignement.

### Droits d'inscription et Contribution "Vie étudiante et de campus" (CVEC) :

- CVEC est de **92€\***
- Droits d'inscription est de **170€**,  
envoyer le chèque par la poste à l'adresse :  
*UPPA DEVE – Service  
scolarité, avenue de  
l'Université,  
BP 576 – 64012 PAU  
Cedex*

**Adhésion à notre association est de 20€**

## ORGANISATION / CONTROLE DES CONNAISSANCES

### Dispositions générales

Les examens en vue de l'obtention du certificat de Capacité en Droit sont au nombre de deux. Il y a deux sessions d'examens par an, l'une en mai et l'autre (rattrapage) en juin. Dans chaque examen, deux épreuves écrites précèdent l'examen oral. Elles sont éliminatoires. Leur durée est de trois heures et, pour chacune, le candidat doit traiter deux des trois sujets qui lui sont proposés. Les épreuves sont anonymes.

### Notation-Admissibilité-Admission

Les épreuves écrites ou orales sont notées de 0 à 20.

Pour être déclaré admissible aux épreuves orales, le candidat doit obtenir une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 aux épreuves écrites.

Pour être admis, le candidat doit obtenir la moitié du maximum des points sans que la moyenne obtenue aux épreuves orales soit inférieure à 8. Aucun recours n'est recevable contre les décisions du jury.

L'admissibilité aux épreuves orales prononcée à la 1ère session est valable pour cette session et pour la 2ème. L'admissibilité prononcée à la 2ème session n'est valable que pour cette session.

### Règle des quatre échecs

Après quatre échecs à un examen, le candidat ne peut être admis à se présenter à cet examen. Le quatrième échec ne peut être prononcé qu'en vertu d'une délibération spéciale du jury dont il est fait mention au procès-verbal.

## PROGRAMME

### 1 ère année :

- SEMESTRE 1 (Obligatoire)
  - Droit civil -
  - Droit public (constitutionnel, administratif et finances publiques) -
  - Droit commercial
- SEMESTRE 2 (Obligatoire)
  - Droit civil
  - Droit public (constitutionnel, administratif et finances publiques)

### 2 ème année :

- SEMESTRE 1 (Obligatoire)
  - Procédure civile et voies d'exécution
  - Droit pénal et procédure pénale
  - Droit social
  - Droit fiscal
- SEMESTRE 2 (Obligatoire)
  - Droit civil complémentaire
  - Droit administratif spécial
  - Droit privé notarial
  - Economie politique

\* Préalablement consulter ce site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

## JE M'INSCRIS POUR LA 1 ÈRE FOIS À L'UPPA

**Nota bene** L'inscription se fait exclusivement en ligne et est obligatoire via site de l'UPPA

Elle s'effectue en **3 étapes** :

**1/** déposer un vœux sur Apoflux de l'UPPA

Voici un lien : <https://apoflux.univ-pau.fr/etudiant>

**2/** procéder à l'inscription administrative.

Voici un lien : <https://www.apogee-pau.u-bordeaux.fr/primosweb/ident1.jsf>

**Nota bene** Pour les personnes relevant de la formation continue, contactez préalablement le service de la FOR.CO [accueil.forco@univ-pau.fr](mailto:accueil.forco@univ-pau.fr)

**3/** déposer les pièces justificatives en ligne via ENT :

- justificatif d'un niveau d'études (*si vous l'avez*)
- justificatif d'identité
- une photo
- formulaire droit à l'image
- attestation de responsabilité civile en cours de validité

- photocopie du certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (formulaire est disponible en ligne via site de l'UPPA)

- formulaire d'engagement anti-plagiat (formulaire est disponible en ligne via site de l'UPPA)

## DES QUESTIONS ?

N'hésitez plus :

FAQ Inscriptions :

<https://formation.univ-pau.fr/fr/inscription/foire-aux-questions.html>

Adresse :

Association l'Université Populaire des Landes  
Maison des Associations René Lucbernet  
6, rue du 8 mai 1945, bureau 15  
40000 MONT DE MARSAN

@ [uni.pop@wanadoo.fr](mailto:uni.pop@wanadoo.fr)

f <https://www.facebook.com/unipop40/>

www [www.unipop40.fr](http://www.unipop40.fr)

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

UNIVERSITÉ  
DE PAU ET DES  
PAYS DE L'ADOUR

UP UNIVERSITÉ  
POPULAIRE  
DES LANDES

*Démarrage en  
ligne 2021/22  
le 6 juillet 2021*

## Capacité en droit

### à Mont de Marsan



## L'année universitaire

### 2021/2022



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine



Département  
des Landes